

Service Prévention des Risques Techniques
Affaire suivie par : SN
Tél : 04 88 17 88 00
ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr

Avignon, le **28 JAN. 2022**

Monsieur le préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes concernées par
le Plan Particulier d'Intervention PPI
du site nucléaire du Tricastin
(hors communes lieux d'enquête)

OBJET : Demande de démantèlement de l'installation nucléaire de base (INB) n°157, nommée « Base chaude opérationnelle du Tricastin » (BCOT) présentée par la société EDF, située sur le site nucléaire du Tricastin sur la commune de Bollène.

P.J. : Dossier numérique ;
Arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique ;
Avis d'enquête publique ;
certificat d'affichage vierge à retourner complété, daté et signé.

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande de démantèlement de l'installation de base INB n° 157, nommée "Base chaude opérationnelle" (BCOT) située sur le site du Tricastin, sur la commune de Bollène, dans le département de Vaucluse, présentée par le directeur de la société EDF, **du mardi 15 février 2022 à 9 h au jeudi 17 mars 2022 à 17 h.**

La commune de Bollène est la commune siège de l'enquête. Des permanences auront également lieu dans les mairies de Lamotte-du-Rhône (84), Lapalud (84), Pierrelatte (26), La-Garde-Adhémar (26), Saint-Paul-Trois-Châteaux 26) et Saint-Restitut (26).

Votre commune appartient à la zone du Plan Particulier d'Intervention, et, à ce titre je vous adresse, à titre d'information, par courrier voie postale une clé USB contenant le dossier soumis à cette consultation, qui sera ensuite à conserver par vos soins.

Je vous prie de bien vouloir afficher l'avis d'enquête ci-joint à la porte de votre mairie, aux emplacements habituels d'affichage des actes administratifs et en tous lieux publics où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

L'affichage en mairie doit avoir lieu **quinze jours au moins avant le début de l'enquête, au plus tard le mardi 1^{er} février 2022, et durant le déroulement de celle-ci, jusqu'au jeudi 17 mars 2022 inclus** .

Au terme de l'enquête publique, je vous saurai gré de compléter le certificat d'affichage ci-joint et de me le transmettre, daté, signé et revêtu du timbre de votre mairie.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations,

Yves ZELMEYER

